



# Changement imposé de poste au sein de la fonction publique

Par **fantasia**, le **17/06/2009** à **16:45**

Bonjour,

Mon mari est employé (titulaire) dans la fonction publique hospitalière. Suite à la fermeture d'un établissement il a été "muté" avec son accord dans un autre établissement (mi-janvier 2009). Or ce jour, on lui annonce un nouveau changement de poste, il a été informé par ces supérieurs cet après-midi et il doit commencé l'autre poste lundi.

Voilà, je suis étonnée de la rapidité de ce changement ! Ces supérieurs en ont-ils le droit ?? Son planning était fait pour le mois de juin et là tout est changé, les heures de travail sont différents également.

Quand est-il du droit du travail lors d'un changement de poste imposé dans la fonction publique ?? quels sont les recours possibles ???

Merci d'avance